

Arrêté du 5 juillet 2023 portant inscription au titre de l'année 2023 au tableau d'avancement complémentaire à la hors classe des directeurs et directrices d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux

LA DIRECTRICE GENERALE

- Vu le code de l'action sociale et des familles ;
Vu le code de la santé publique, notamment l'article L.6141-1 ;
Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 modifié portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière ;
Vu le décret n° 2007-1939 du 26 décembre 2007 modifié relatif au classement indiciaire applicable au corps des directeurs des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière ;
Vu l'arrêté interministériel du 26 décembre 2007 modifié relatif à l'échelonnement indiciaire applicable au corps des directeurs des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière ;

ARRÊTE

Article 1 : Les directeurs et directrices d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de classe normale ci-après sont inscrits au titre de l'année 2023 au tableau d'avancement complémentaire à la hors-classe de ce corps :

Sont nommé(e)s au 01/01/2023 :

- 1 BEUNARDEAU Christophe
- 2 CAPRON Christophe
- 3 GRAND Marcel
- 4 LAPEYRIE Marie-Paule
- 5 MORIN Emmanuel
- 6 THIBAUT Natacha
- 7 VIVIEN Lydie

Est nommé au 20/10/2023

- 8 FRION Laurent

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès de l'administration auteur de la décision, soit d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au *Bulletin Officiel Santé - Protection sociale - Solidarité*.

Fait le 5 juillet 2023

La Directrice générale
du Centre national de gestion

Marie-Noëlle GERAIN BREUZARD